

Le conseil municipal de Fredericton a adopté la première stratégie de logement abordable de la ville en juin 2022. Cette stratégie recommande des mesures que la Ville peut prendre pour contribuer à rendre les logements plus abordables pour les résidents de Fredericton.

La Ville s'engage à travailler avec la province et le gouvernement fédéral, les fournisseurs de logements communautaires et le secteur du bâtiment pour accroître l'offre de logements abordables à Fredericton.

La Ville de Fredericton affiche sa volonté à adopter une approche inclusive pour relever le défi du logement et se rend compte que les gens ont besoin d'un éventail d'options de logement qui leur donne la possibilité de choisir ce qui convient le mieux à leur situation unique.

La crise du logement est un problème national important et coûteux que les villes ne peuvent résoudre seules. Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral doivent résolument faire preuve d'un esprit d'ouverture et collaborer avec les collectivités locales pour que nous puissions mettre en œuvre des solutions novatrices et pratiques. Mettons-nous au travail pour améliorer la situation. Tout le monde mérite d'avoir un endroit où se sentir chez soi.



### Embauche d'un spécialiste du développement du logement abordable

Ajouter l'expertise du personnel de la ville en matière de logement en 2023.

- » Se concentrer sur les mesures à prendre pour proposer plus de logements abordables à Fredericton.
- » Renforcer les relations avec les fournisseurs de logements à but lucratif et à but non lucratif, et les aider à trouver des relais de financement.
- » Mettre en œuvre la stratégie.

✓ **Recommandation - 1, 5, 6**



### Lancement d'organisations et de projets de logement communautaire

- » Aider les fournisseurs de logements en examinant l'approche des frais d'aménagement municipaux en matière de logements très abordables.
- » Élaborer un programme de petites subventions pour aider à développer les capacités des fournisseurs de logements communautaires et à couvrir les coûts de développement des premiers projets.

✓ **Recommandation - 5, 6**



### Attribution de terrains appartenant à la Ville au logement abordable

- » Identifier les terrains appartenant à la Ville et présentant un potentiel de logements abordables.
- » S'engager à lancer deux appels de propositions concernant des logements abordables sur des propriétés appartenant à la Ville en 2023 (avec pour objectif de garantir l'aménagement d'au moins 20 unités).

✓ **Recommandation - 7**



### Obtention de fonds provinciaux et fédéraux pour le logement

- » Prioriser l'obtention d'un engagement significatif des gouvernements provincial et fédéral pour financer la construction de logements abordables à Fredericton en 2023.
- » Rechercher activement des fonds provinciaux et fédéraux destinés aux municipalités pour accélérer la mise en œuvre de cette stratégie (en mettant l'accent sur le déblocage des possibilités de logement sur les terrains appartenant à la Ville).

✓ **Recommandation - 10**



### Flexibilité du zonage

- » Poursuivre une approche à l'échelle de la ville pour modifier le zonage afin d'encourager la construction de logements abordables à différentes échelles et densités.
- » Élargir la définition du logement abordable et de la famille dans le règlement de zonage.
- » Mettre en œuvre des changements de zonage pour ajouter des unités de logement supplémentaires et augmenter la densité, le cas échéant. Surveiller la conversion des unités en location à court terme.
- » Accélérer la construction de logements dans les zones de croissance désignées.

✓ **Recommandation - 2, 3**



### Bonus de densité et zonage inclusif

- » Revoir les dispositions de la Ville en matière de primes de densité et trouver des moyens d'augmenter la production de logements abordables.
- » Déterminer si le zonage inclusif peut avoir un impact positif sur l'offre de logements abordables disponibles.

✓ **Recommandation - 4**



### Collaboration avec les autres grandes villes du Nouveau-Brunswick

- » Préconiser l'amélioration de la législation provinciale pour protéger les locataires.
- » Donner la priorité au partage d'idées sur le logement à l'Association des villes du Nouveau-Brunswick et au niveau du personnel.

✓ **Recommandation - 12, 13**